

Paris, le 4 novembre 2020

## RÉOUVERTURE DE LA PLATEFORME QUETE.CATHOLIQUE.FR

Depuis hier, mardi 3 novembre, les catholiques ne peuvent plus se rendre à la messe. Un recours a été déposé ce même jour par Mgr Eric de Moulins-Beaufort, Archevêque de Reims et Président de la CEF, estimant que les mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, portent atteinte à la liberté de culte qui est l'une des libertés fondamentales dans notre pays.

Quelle que soit l'évolution des conditions d'exercice du culte, ce nouveau confinement empêchera de nouveau nombre de catholiques de se rendre aux célébrations de leur église paroissiale et ainsi de participer à la quête. La quête, collectée chaque dimanche constitue l'une des principales ressources des diocèses et va connaître une baisse comme lors du premier confinement.

Comme lors du confinement du printemps dernier, la Conférence des évêques de France met en place à partir d'aujourd'hui une plateforme temporaire de don en ligne, accessible à l'adresse : [quete.catholique.fr](https://quete.catholique.fr).

*La quête est avant tout un geste liturgique qui consiste en une offrande faite au cours de la messe par les fidèles. Par l'offrande de la quête, tous les fidèles s'associent au don que Jésus-Christ a fait de sa vie et qui est célébré dans l'eucharistie ; prière et quête sont deux formes de participation concrètes à la messe. La plupart des quêtes du dimanche restent propriété de la paroisse et servent à couvrir ses dépenses (chauffage, personnel, entretien, activités...). Certains dimanches, la quête est réservée à un emploi spécial : contribution à des activités spécifiques, œuvres caritatives... La quête est, avec le denier de l'Église, le casuel et les offrandes de messes, l'une des principales ressources d'un diocèse.*



@Eglisecatho



Eglise catholique en France

**CONTACT**

RELATION MÉDIAS  
TÉL. 06 26 12 65 07